

Diekirch, le 28 octobre 2022

Aux membres du Conseil communal
de la Ville de Diekirch

Mesdames, Messieurs,

Par la présente nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu **le MARDI 08 NOVEMBRE 2022 à 18.00 heures** en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Diekirch, 27, avenue de la Gare.

Conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 2022 portant modification :
1° de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19;
2° de la loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19;
le **vote par procuration** est admis. Les membres du conseil communal et le secrétaire communal peuvent participer par **visioconférence** aux séances du conseil communal. Les membres du conseil communal qui souhaitent participer par visioconférence en informent le collègue des bourgmestre et échevins la veille de la séance à midi au plus tard, i.e. **le LUNDI 07 NOVEMBRE 2022 à 12.00 heures au plus tard.**

ORDRE DU JOUR

Séance publique


1. Pacte climat: Approbation du "Leitbild"
2. Règlement de circulation de la Ville de Diekirch:
 - Ratification de règlements d'urgence
3. Organisation scolaire 2022/2023: Approbation de l'organisation technique définitive
4. Approbation d'un contrat de bail
5. Approbation d'une convention
6. Fixation des nuits blanches valables sur tout le territoire de la Ville de Diekirch pour l'exercice 2023
7. Approbation de compromis de vente
8. Modifications au règlement-taxe général
9. Adaptation du règlement concernant l'établissement d'étalages et de terrasses sur la voie publique
10. Urbanisme: demandes de morcellement
11. Approbation de décomptes
12. Office social Nordstad:
 - Désignation d'un délégué pour 2023-2028
 - Budget rectifié 2022 et budget 2023
13. Divers


Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

N.B. Le dossier contenant toutes les pièces se rapportant à la présente séance peut être consulté à la maison communale et/ou par voie électronique à partir du mercredi 02 novembre 2022.



Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Le Bourgmestre, le secrétaire,


Claude Thill


René Wiltz